

L'antiracisme et ses nécessaires débats

Le champ racial est-il devenu le terrain d'une contradiction majeure – voire incontournable – entre exploiteurs et exploités, dominants et dominés, forces de progrès et puissances réactionnaires ? Il apparaît en tout cas comme essentiel à ces affrontements ; soulevant ainsi une série d'enjeux stratégiques.

Pierre TARTAKOWSKY, président d'honneur de la LDH

La race, c'est entendu, n'existe pas. Mais le racisme, si. Les interactions dont il procède avec le corps social, ses constituants, femmes et hommes, sont on ne peut plus concrètes ; elles déterminent en retour la vitalité et le contenu des ripostes qu'on lui oppose. Ces dernières décennies, celles-ci sont au cœur du débat public. Les causes en sont multiples mais elles renvoient à une dimension relativement nouvelle : ces mobilisations portent l'idée que l'accès à l'égalité et l'universalité des droits est purement illusoire, s'il ne passe pas d'abord par une reconnaissance pleine et entière des identités concernées. Cette priorisation qui peut être reçue comme problématique – on y reviendra – s'opère sur fond de rupture généralisée avec les fondamentaux politiques issus de la victoire sur le nazisme. Déstructuration des systèmes étatiques de solidarité, fragmentation sociale, militarisation des rapports internationaux, centralité de la lutte antiterroriste en sont quelques-unes des caractéristiques récentes. Auxquelles il faut ajouter l'arrivée au pouvoir, dans le monde, de dirigeants assumant une xénophobie et un racisme décomplexés, et, en France, un passé colonial qui ne passe pas. Point aveugle du programme du Conseil national de la résistance, la colonisation reste grecée de non-dits, de silences, de pulsions revanchardes, d'amertumes. De surcroît, depuis les attentats de 2012 à Toulouse et de 2015 à Paris, les politiques de l'antiterrorisme ont enfanté d'un cocktail toxique pour

la démocratie, à base d'états d'urgence, de mesures liberticides, de restrictions des droits et des libertés pour tous, d'attaques ciblées contre les musulmans, de la légitimation, dans le débat public, de notions telle «l'insécurité culturelle» qui alimente la défiance – voire davantage – de l'Autre et de ses différences.

L'engagement antiraciste en mutation

Cette centralité et les procès qu'elle s'attire doivent beaucoup à des calculs tactiques et politiciens mais sont plus profondément inséparables d'un changement d'ère. Longtemps, l'engagement antiraciste – singulièrement en Europe – s'est focalisé sur des «cas», sur des «victimes exemplaires», sans faire admettre que celles-ci résultent d'un système. Dans sa version la plus radicale, il a aussi inscrit son activité dans le schéma illusoire qu'il fallait se focaliser sur l'éradication des causes du phénomène, quitte à en sous-traiter les conséquences. Ce qui pouvait peut-être paraître supportable ou négligeable, à une époque où un monde meilleur semblait à portée de main, est devenu insupportable, en partie du fait de l'effacement de cette perspective. A quoi s'ajoute une conscience plus claire, plus partagée, du caractère systémique des agressions. Leurs victimes les considèrent plus souvent comme illustratives d'un destin collectif soumis, sur fond de xénophobie ambiante, à des clichés archaïques mais vivaces, à des amalgames hystériques, à une réception allant de l'indifférence à la franche hostilité de la part des services publics, de la police et de la justice. Face à quoi, les mobilisations qui surgissent portent une revendication de justice qui va bien au-delà d'un simple rendu de l'appareil judiciaire. Il s'agit de mettre en valeur, au-delà de cas, les liens entre racisme et discriminations, la plupart du temps cumulatives, qui sont autant de manifestations d'un système.

Cette aspiration à vouloir combiner les rapports de domination de genre, de sexe, de race, de ceux issus de l'esclavage ou du colonialisme, dans le champ de la sexualité, des arts vivants, de la littérature, du théâtre, de l'histoire, de la muséographie, de la mémoire urbaine... peut apparaître comme brouillonne, excessive, et justement alarmer lorsqu'elle prétend affirmer un differentialisme par la censure, l'interdit et l'exclusion. Elle peut être

«Les efforts des pouvoirs publics sur le terrain de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme restent pour l'essentiel limités à la prévention et à la répression, sans déboucher sur une politique publique de mise en cause des mécanismes structurels qui en favorisent l'émergence et la multiplication.»



Les mobilisations qui surgissent portent une revendication de justice qui va bien au-delà d'un simple rendu de l'appareil judiciaire. Il s'agit de mettre en valeur, au-delà de cas, les liens entre racisme et discriminations, la plupart du temps cumulatives, qui sont autant de manifestations d'un système. Ici à Paris, en novembre 2019.

interpellée sur le risque d'un morcellement des identités, là où la lutte pour les droits et l'égalité a besoin, pour gagner, de convergence et d'unité. Enfin, on peut lui reprocher de vouloir, comme grille de lecture globale, se substituer à une analyse des rapports économiques de classes, entraînant ainsi les luttes sociales dans «l'impasse de la racialisation», pour le plus grand profit des forces dominantes.

L'enjeu de la convergence et de l'unité

Ces risques sont-ils réels ? En partie, oui. Aucune lutte n'est en soi vertueuse et exempte du risque de dérives. Mais il ne s'agit nullement d'une fatalité, et l'issue dépend largement des autres parties concernées, d'abord celles qui ont à charge d'énoncer et de conduire des politiques publiques. De la même manière, beaucoup se joue dans la capacité des forces politiques et syndicales qui contestent les injustices économiques et sociales à «faire politique» d'aspirations parfois méconnues ou renvoyées à la marge. Cela implique d'accepter qu'elles sont légitimes à être débattues, au même titre et avec le même statut que d'autres, sans

hiérarchisation de valeur entre champs et acteurs revendicatifs, sans subordination à un grand soir libérateur ou à d'autres fronts de lutte censément prioritaires. Comme pour le mouvement féministe, comme pour un conflit social mené contre une fermeture d'entreprise, le «ici et maintenant» s'impose, et l'ignorer ne conduit qu'à isoler celles et ceux qui le portent, au risque de les encourager à un «nous d'abord», voire à un «nous tout seuls», gage de défaite certaine. Car quels que soient les enjeux (sociaux, raciaux, genrés), la solidarité n'est jamais naturellement acquise et la convergence d'intérêts jamais évidente. C'est d'ailleurs, soit dit-en passant, tout l'intérêt d'une association généraliste de défense des droits comme la LDH.

Cela vaut évidemment pour le moindre conflit engagé autour de la revendication d'égalité raciale, toujours confronté à un ensemble d'assignations identitaires, d'actes de haine ordinaire, d'un racisme du quotidien, d'un faisceau de discriminations... Dans ce contexte, les institutions (préfectures, police, école, services sociaux) jouent un rôle fondateur et décisif dans la cristallisation de ce «eux» et «nous» racialisé. Porter «son» identité et

«L'expression “islamo-gauchiste” aura accéléré, en un temps très court, le balisage d'un champ de débats débordant d'anciennes frontières et permettant d'opposer aux mouvements antiracistes l'accusation d'être des vecteurs de valeurs étrangères à celles, universelles, de l'idéal républicain.»

la défendre contre toute agression implique donc de définir le rapport qu'on entend avoir avec celles que lesdites institutions symbolisent. Cela ne garantit en aucune manière que cet engagement se poursuive en acteur attaché à l'universalité et l'indivisibilité des droits fondamentaux. Mais c'en est la condition indispensable. D'abord parce que le combat est juste. Au-delà, parce qu'elle élargit le champ des possibles, déclenche des dynamiques d'ouverture à une citoyenneté militante, pleine et entière.

La fabrication d'un « eux » et « nous »

Face à cette politisation des engagements antiracistes, les pouvoirs publics campent de longue date sur une position paradoxale et dangereuse. Paradoxe, car leur engagement sur le terrain de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme est réel. Cela se lit dans l'activité de la Dilcrah⁽¹⁾, les moyens supplémentaires alloués à la plateforme Pharos⁽²⁾, la création de la Plateforme numérique contre les discriminations de la Défenseure de droits... Mais ces outils restent largement sous-évalués, et se reposent par ailleurs sur des décentralisations très bureaucratiques, formelles et pour ainsi dire « hors-sol », à l'instar des Cora⁽³⁾. Surtout, ces efforts restent pour l'essentiel limités à la prévention du racisme et à la répression, sans déboucher sur une politique publique de mise en cause des mécanismes structurels qui en favorisent l'émergence, la multiplication et des instrumentalisations de plus en plus assumées. C'est là qu'on touche à la dangerosité. Car, depuis des décennies, ces pouvoirs publics multiplient – *« en même temps »* – les mesures les plus coercitives contre les migrants, alimentant par là-même les divers fantasmes d'un « grand remplacement » qui légitiment la notion « d'insécurité culturelle », également empruntée à l'extrême droite. Ils pratiquent à grande échelle les amalgames les plus extravagants à l'égard des musulmans de notre pays, tout en s'acoquinant avec les royaumes les plus exportateurs de mouvements fondamentalistes...

Cette posture a connu un saut qualitatif brutal après l'assassinat de Samuel Paty, sous la forme d'un procès en séparatisme, ne reculant ni devant les dénaturations, ni devant les mesures liberticides. On a pu définir la politique comme la capacité à définir un ennemi commun et, par voie de conséquence, à le nommer. La cristallisation d'un « eux » et « nous » passe en effet par le fait de désigner ceux qu'on entend écarter de la communauté et du droit commun. Loin d'être limitée à isoler une « race », une religion, elle peut adopter des critères mixtes, politico-raciaux... Cela s'est déjà vu, cela s'entend à nouveau. L'opération est délicate : elle doit permettre de regrouper les « siens » et faire converger les détesta-

tions par un jeu de ralliements et d'alliances, mécanique au bout de laquelle tout débat devient de fait impossible et débouche sur le meurtre, symbolique... ou pas. Le désormais hélas fameux « islam-gauchiste » répond à merveille à ce cahier des charges. Née au sein de l'extrême droite, l'expression a été adoptée conjointement par des personnalités étiquetées « de gauche », des partisans d'une République autoritaire et xénophobe, des réseaux dévoiant la laïcité, jusqu'à en faire un critère d'exclusion de l'espace public. Elle bénéficie de l'imprimatur gouvernemental grâce aux sorties surréalistes, mais hautement toxiques, de Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal⁽⁴⁾. Ce langage commun traduit et favorise les rapprochements à l'œuvre entre l'extrême droite et la droite extrême, active au sein de l'équipe gouvernementale⁽⁵⁾.

Des « réponses » loin d'apaiser les tensions

Bien que dénoncé de toutes parts comme vide de sens, « islam-gauchiste » est donc chargé d'un riche potentiel. L'expression aura accéléré, en un temps très court, le balisage d'un champ de débats débordant d'anciennes frontières et permettant d'opposer aux mouvements antiracistes l'accusation d'être des vecteurs de valeurs étrangères à celles, universelles, de l'idéal républicain. Autrement dit, d'être eux-mêmes racistes et antidémocrates. Cette inversion du stigmate aboutit à bloquer les débats nécessaires. Les tensions existantes autour de la race, du racisme, des identités singulières et des identités collectives nécessitent tout autre chose que des procès en sorcellerie. A moins de vouloir spéculer sur leur exacerbation. Car les problèmes posés (actes de racisme, discriminations dans le logement, l'éducation, l'emploi) demeurent, tout comme une soif de justice et de reconnaissance. Le fait d'y répondre ou pas aura – à déjà – des implications redoutables sur le contrat social et l'avenir de la République. On le mesure à la lecture des deux projets de lois complémentaires présentés au Parlement, l'un visant à instaurer une « sécurité globale », l'autre à conforter des « principes républicains ». Le premier vise à protéger la police des conséquences de ses dérives racistes, face aux jeunes « d'origine », antidémocratiques, face à la contestation sociale. Le second entend construire un contrôle social englobant associations, syndicats, églises... à grands coups de « contrats républicains » conditionnant leurs capacités d'exercice. Cette accélération législative est aussi inquiétante qu'éclairante. Elle souligne l'urgence à éclaircir les débats autour du racisme, à analyser leurs relations aux enjeux d'une démocratie pleine et entière, à les traduire en termes de conquête de droits. C'est la condition sine qua non pour dépasser mises en accusation et polémiques stériles, pour donner au mouvement antiraciste l'ampleur et le souffle nécessaires. ●

(1) Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

(2) Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recouplement et d'orientation des signalements.

(3) Comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, installés dans les départements.

(4) Respectivement ministre de l'Education nationale et ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

(5) La rencontre sur France 2, le 11 février dernier, entre Marine Le Pen et Gérald Darmanin, en est la sinistre illustration...